

DEPARTEMENT DE LA REUNION



DOSSIER DE CONSULTATION

Objet de la consultation : Location d'un local - Centre-Ville

Personne publique : Commune de Bras-Panon

Service : Aménagement Développement Local

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES

13 SEPTEMBRE 2024

DEPARTEMENT DE LA REUNION



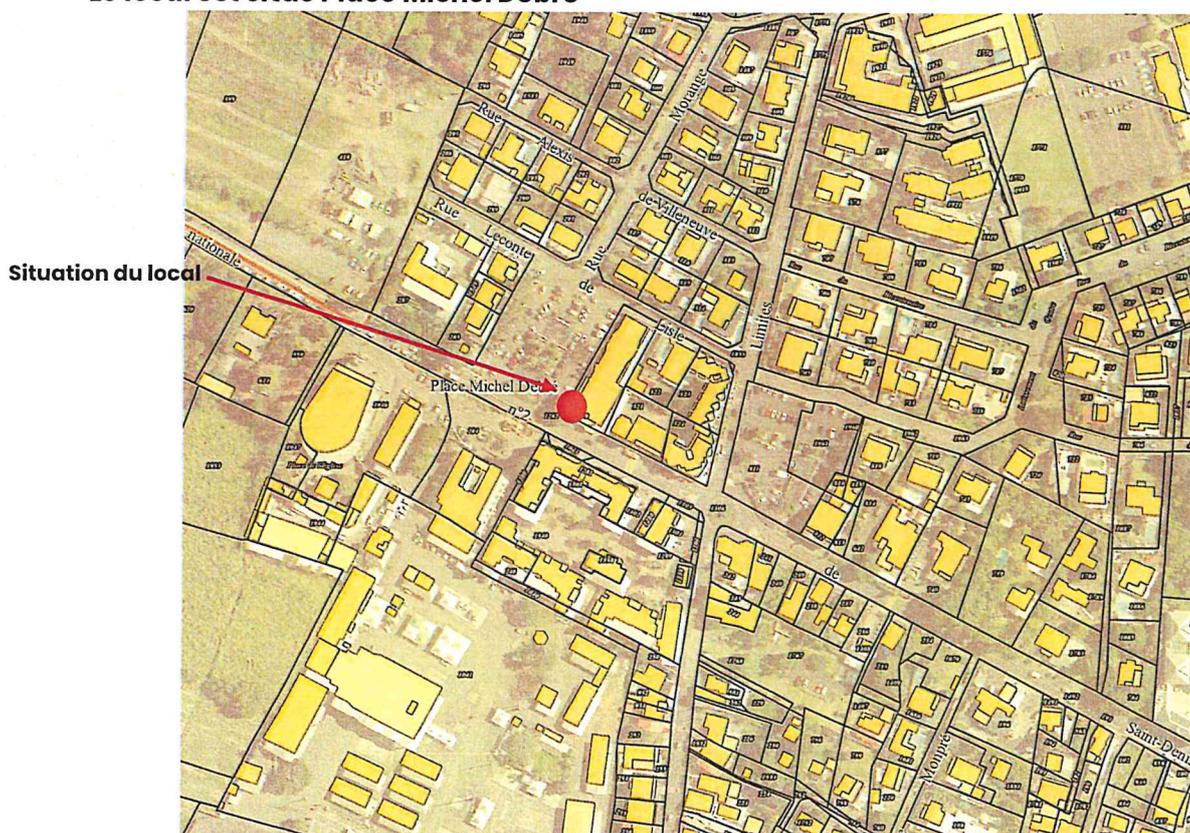
**AVIS D'APPEL PUBLIC A
CONCURRENCE
LOCATION
D'UN LOCAL COMMERCIAL**

Préambule

La Commune de Bras-Panon a décidé de lancer un appel à candidatures pour la mise à disposition d'un local commercial, situé sur son domaine public visant à développer l'activité économique sur son territoire.

Soucieuse d'apporter un bon nombre de services à destination de la population, la Commune souhaite mettre à disposition une offre de restauration de qualité, rapide et diversifiée. Par le présent avis d'appel à candidatures, elle entend solliciter l'initiative privée, afin qu'il lui soit présentées des candidatures et des propositions de projets s'inscrivant dans ce cadre.

Le local est situé Place Michel Debré



ARTICLE 1 – Dénomination et adresse de la collectivité : COMMUNE DE BRAS-PANON
– Hôtel de Ville – 89 Route Nationale 2 97412 Bras-Panon.

ARTICLE 2 – Mode de passation : Convention d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques imposant de nouvelles obligations de procéder à des mesures de publicité et de sélection préalables à la délivrance des titres d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

ARTICLE 3 – Objet de la mise en concurrence : la mise en concurrence concerne l'autorisation d'occuper le domaine public, avec droits exclusifs, en vue de l'exploitation d'un local d'une superficie de 62.47 m², implanté au centre-ville.

Le lieu sera pris dans son état au moment de l'entrée en jouissance. Le locataire effectuera à ses frais toutes les réparations, remises en état, mises en conformité administrative (sécurité, hygiène ou accessibilité) nécessaires selon les conditions du contrat de location et les autorisations administratives préalables.

ARTICLE 4 – Caractéristiques essentielles de la convention

4.1 Redevance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, le titulaire versera à la Ville une redevance mensuelle selon la délibération en vigueur.

4.2 Charges de fonctionnement

L'occupant fait son affaire des abonnements et consommation d'eau, d'électricité, et de tous frais de fonctionnement et d'entretien courant. Il devra procéder à l'ouverture de l'ensemble des compteurs, installés par la Commune.

Aussi, le locataire devra assurer :

- La propreté et l'entretien général du local, ainsi que les espaces attenants à celui-ci,
- L'entretien des divers réseaux liés au local

ARTICLE 5 – Procédure

Pièces du dossier de candidature :

- Un avis d'appel public à la concurrence, valant cahier des charges
- Un dossier de candidature
- Plan du local

Conditions de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation peut être retiré auprès de la *Ville de Bras-Panon - Direction de l'Aménagement et du Développement Local* (Possibilité de transmission par mail : adl@braspanon.re)

Ou sur le site de la ville (www.braspanon.re)

Candidatures : Les modalités de constitution et de remise des dossiers de candidature sont précisées à l'article 6 du règlement de consultation.

ARTICLE 6 – Modalités de constitution et de remise des dossiers de candidature

Date limite de réception : le 13 septembre 2024 avant 12h00

Pièces du dossier à fournir :

- Le dossier de candidature ci-joint
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité,
- Un extrait Kbis de mois de 3 mois, pour les entreprises existantes
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile multirisques couvrant, au titre de la profession et de l'occupation de l'emplacement, sa responsabilité professionnelle
- Le justificatif des diplômes, attestations de formation, certificats divers dont le candidat se prévaut,

ARTICLE 7 – Procédure d'attribution

1. Les candidats transmettront un dossier de candidature par voie électronique, ou par courrier
2. Après instruction du dossier, une décision est prise par la Ville ;
3. Une réponse sera faite aux candidats ;
4. Le service Aménagement et Développement Local et les Services techniques, accompagnent les candidats retenus pour les modalités de mise à disposition.

ARTICLE 8 – Conditions du choix du locataire

Les critères retenus pour le jugement des candidatures sont les suivants :

- Concept du projet : Originalité, innovation, variété et qualité des produits mis à la vente
- Développement ou consolidation d'activités existants dans le secteur
- Création d'emploi
- Démarches environnementales
- Les jours d'ouverture et disponibilités
- Projet d'aménagement intérieur (esquisses selon le plan fournit)

ARTICLE 9 – Informations complémentaires

Toute demande écrite concernant la mise en concurrence peut être adressée à la Ville de Bras-Panon - Direction de l'Aménagement et du Développement Local par courrier ou par mail (adl@braspanon.re).

ARTICLE 10 – Règlement des différents et des litiges

Tout litige relève du Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion. Le délai de recours est de deux mois à compter de l'avis d'attribution.

Annexes :

Les pièces annexes constituant ce dossier sont :

- ✓ Le dossier de candidature
- ✓ Plan du local

Fait à Bras-Panon, le 28/08/2024

Le Maire

Jeannick ATCHAPA



Dossier de candidature 2024

Appel à porteurs de projets : Mise à disposition d'un local
Centre-ville de Bras-Panon

1. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom ou raison sociale :

Enseigne :

Domaine d'activité :

Adresse :

Téléphone :

Email :

N° SIRET :

Date de création de la structure :

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour monter votre projet ?

Si Oui, par qui ?

Nom, prénom, fonction et coordonnées (adresse, tel, Email) du responsable

.....
.....
.....
.....

2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE

Description synthétique de l'activité

.....
.....
.....

Public visé :

.....

Moyens matériels et humains mobilisés pour la réalisation de l'activité

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à, le

(Nom Prénom + titre+ signature)

